

Pages de Profils



Ont également participé à l'étude en tant qu'experts : l'Agence pour la Promotion Internationale de Lille Métropole (APIM), Entreprises et Développement, Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) et Nord France eXperts (NFX)

En 2006, les groupes d'entreprises regroupent 65% des postes de travail salariés des secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services des aires urbaines de Lille ou Lyon et 56% de ceux de l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence. Depuis 1999, le poids des groupes dans le tissu productif progresse. Sous l'effet de l'activité commerciale, les groupes régionaux occupent une place importante à Lille. Ces groupes rayonnent en France mais également à l'étranger où ils contrôlent plus de 160 000 salariés. La présence de groupes étrangers, belges notamment, témoignent de l'attractivité de la métropole lilloise.

Groupes d'entreprises : Lille confirmée dans son rôle de grande métropole régionale

Delphine Léglise

Thomas Vacher

Service Études et Diffusion



INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS - 130 AVENUE DU PRÉSIDENT J.F. KENNEDY - 59034 LILLE CEDEX

☎ 03 20 62 86 29 - 📠 : 03 20 62 86 00

Afin d'apprécier la composition du tissu économique et le rayonnement de la métropole lilloise sur le territoire national, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Grand Lille ont souhaité une étude sur les groupes d'entreprises et leurs établissements. Le Dossier de Profils n° 80 qui s'intéressait à la recomposition du tissu productif de la région Nord-Pas-de-Calais mettait en évidence une concentration importante de centres de décision à fort rayonnement sur la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing et dans une moindre mesure sur celle de Lille. Le présent travail s'attache à préciser la place des groupes d'entreprises dans le tissu productif de l'aire urbaine de Lille (sur le champ ICS Industrie, Construction, Commerce, Services), à évaluer l'influence des centres de décision régionaux sur le reste du territoire national et à mesurer la dépendance du tissu productif local aux centres de décision extérieurs. Il permet aussi de situer l'aire urbaine de Lille par rapport à ses homologues lyonnaise et marseillaise.

PRÈS DE DEUX TIERS DES POSTES DE TRAVAIL SALARIÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS APPARTENANT À UN GROUPE

Avec près de 475 000 postes de travail salariés au total, Lille se place au troisième rang des aires urbaines de province derrière

Lyon, 755 000, et Marseille-Aix-en-Provence, 580 000. La position de Lille ne se modifie pas si l'on se restreint aux secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (hors éducation, santé, action sociale et administration). Sur ce champ, les établissements de l'aire urbaine de Lille regroupent 307 000 postes de travail salariés soit 65% de l'emploi local.

Les établissements appartiennent à différents types d'entreprises dont certaines dépendent d'un groupe [Encadré 4](#). Plus de 199 000 postes de travail salariés relèvent ainsi d'un groupe d'entreprises, soit 65% des postes lillois [Tableau 1](#). Cette part est plus importante qu'à Marseille-Aix-en-Provence, 56%, ou qu'en moyenne des régions de province, 56%, mais comparable à celle de Lyon, 65%.

Depuis 1999, le poids des groupes dans l'emploi local s'est renforcé. Sur la période 1999-2006, la part des groupes a ainsi progressé de +4 points à Lille et +6 points à Lyon [Encadré 3](#).

Les établissements d'un groupe dont le centre de décision [Encadré 4](#) se situe dans l'aire urbaine de Lille, par exemple les établissements du groupe Auchan, sont classés dans la catégorie des groupes français régionaux de l'aire urbaine de Lille. Les établissements d'un groupe dont le centre de décision se situe en dehors de l'aire urbaine de Lille, par

exemple les établissements La Redoute appartenant au groupe Pinault Printemps Redoute, sont classés dans la catégorie des autres groupes français.

LES GROUPES FRANÇAIS RÉGIONAUX FORTEMENT PRÉSENTS DANS LE COMMERCE

Le poids des groupes français régionaux est plus élevé à Lille, avec 21% des emplois, qu'à Lyon, 15%, ou à Marseille-Aix-en-Provence, 11%. En volume, l'aire urbaine de Lille se place au deuxième rang avec près de 64 000 postes de travail salariés situés dans les établissements des groupes régionaux contre 40 000 à Marseille-Aix-en-Provence ou 78 000 à Lyon.

Les groupes régionaux lillois sont très présents dans le secteur du commerce. Avec 13 000 postes de travail salariés, la part du commerce de détail dans l'ensemble des postes appartenant à un groupe régional est de 20%, soit 13 points de plus qu'à Marseille-Aix-en-Provence ou Lyon.

UNE DENSITÉ DES TÊTES DE GROUPE PLUS ÉLEVÉE QUE DANS LES MÉTROPOLIS MARSEILLAISE OU LYONNAISE

Plus du quart des têtes de groupes français sont implantées dans l'aire urbaine de Paris, ce qui est le propre des aires capitales. En 2006, 750 têtes de groupe sont recensées dans l'aire urbaine de Lille, soit 2,3% du

Tableau 1 : RÉPARTITION DES POSTES DE TRAVAIL SALARIÉS SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Unités : nombre, %

		Aire urbaine de Lille	Aire urbaine de Lyon	Aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence	France de province	France métropolitaine
Établissements appartenant à un groupe dont	Postes de travail	199 000	343 000	204 000	5 937 000	8 369 000
	Part	65	65	56	56	58
Groupe français régional	Postes de travail	64 000	78 000	40 000	2 222 000	6 412 000
	Part	21	15	11	21	44
Autre groupe français*	Postes de travail	90 000	173 000	120 000	2 397 000	///
	Part	29	33	33	23	///
Groupe étranger	Postes de travail	45 000	92 000	44 000	1 318 000	1 957 000
	Part	15	18	12	12	14
Entreprises "mono-établissement"	Postes de travail	80 000	142 000	132 000	3 674 000	4 793 000
	Part	26	27	36	35	33
Établissements d'une entreprise régionale	Postes de travail	23 000	33 000	26 000	872 000	1 277 000
	Part	7	6	7	8	9
Autres établissements	Postes de travail	5 000	7 000	4 000	143 000	///
	Part	2	1	1	1	///
Ensemble des établissements	Postes de travail	307 000	525 000	367 000	10 626 000	14 439 000
	Part	100	100	100	100	100

Champ : Établissements employeurs actifs au 31/12/2006, champ ICS (Industrie, Construction, Commerce, Services)

* : y compris joint-venture

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Source : Insee, LiFi 2006 et CLAP 2006

total national, contre 790 dans celle de Marseille-Aix-en-Provence ou encore 1 460 dans celle de Lyon. Ramenées à la superficie, la densité des têtes de groupe apparaît deux fois plus élevée à Lille avec 0,8 tête de groupes au km² qu'à Lyon ou Marseille-Aix-en-Provence. L'aire urbaine de Lille se caractérise ainsi par une forte concentration des centres de décision des groupes d'entreprises, ce qui confirme sa fonction de grande métropole régionale.

DES GROUPES FRANÇAIS NON RÉGIONAUX MOINS PRÉSENTS QU'À LYON OU MARSEILLE

Les établissements des groupes français non régionaux emploient près de 90 000 salariés dans l'aire urbaine de Lille contre près de 120 000 à Marseille-Aix-en-Provence ou 173 000 à Lyon. Rapporté au total des postes de travail salariés, le poids des groupes français non régionaux à Lille, 29%, est en retrait par rapport à la situation lyonnaise, 33% ou marseillaise, 33%. [Encadré 1](#)

Une caractéristique des groupes français non régionaux implantés dans l'aire urbaine de Lille est leur forte présence dans les activités financières. Avec près de 13 000 postes de travail salariés, ce secteur regroupe 14% du total des postes détenus par ce type d'établissements, soit 3 points de plus qu'à Marseille-Aix-en-Provence ou 5 points de plus qu'à Lyon.

PROCHES DES GROUPES PAR LEUR STRUCTURE, DES ENTREPRISES RÉGIONALES PLURI-ÉTABLISSEMENTS ÉGALEMENT PRÉSENTES

Les établissements dépendant d'un siège social implanté dans l'aire urbaine de Lille, hors entreprises mono-établissement, représentent 23 000 postes de travail salariés, soit 7% des postes lillois. L'écart avec Lyon ou Marseille-Aix-en-Provence est ici plus resserré puisque ce type d'établissements offrent pour la première 33 000 postes de travail salariés, soit 6% du total des postes lyonnais et pour la seconde 26 000 postes de travail salariés, soit 7% du total des postes marseillais. Près de la moitié des postes de travail salariés offerts par les entreprises pluri-établissements relèvent du secteur des services aux entreprises.

Les entreprises « mono-établissement » ne proposent qu'un peu plus de 80 000 postes, soit 26% des postes de travail salariés lillois

Encadré 1 : L'AIRE URBAINE DE LILLE ET SES PARTICULARITÉS GÉOGRAPHIQUES

Pour comparer la métropole lilloise à d'autres territoires de France de province, le zonage en aire urbaine a été retenu. Une aire urbaine est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le principal avantage de ce zonage est bien sûr d'assurer la comparabilité entre territoires en France. L'aire urbaine de Lille se place au 4^e rang des aires urbaines françaises derrière Paris, Lyon et Marseille que ce soit en nombre d'habitants ou en nombre de postes de travail salariés [Tableau 2](#). En revanche, les densités de population et d'emploi sont environ deux fois plus élevées dans l'aire urbaine de Lille que dans celles de Lyon ou Marseille.

Tableau 2 : POPULATION ET EMPLOI DANS LES TROIS PREMIÈRES AIRES URBAINES DE PROVINCE

Unités : nombre, nombre au km²

	Population	Densité de population	Emploi	Densité d'emploi
Aire urbaine de Lille	1 143 000 (4 ^e rang)	1 173	473 000 (4 ^e rang)	485
Aire urbaine de Lyon	1 648 000 (2 ^e rang)	491	753 000 (2 ^e rang)	224
Aire urbain de Marseille	1 516 000 (3 ^e rang)	535	578 000 (3 ^e rang)	204

Source : Insee, Recensement de la population et CLAP

De par son organisation spatiale, la métropole lilloise se distingue de ses homologues lyonnaise et marseillaise. Côté français, l'aire urbaine de Lille se trouve « entourée » par d'autres aires urbaines : Armentières à l'ouest, Douai-Lens et Béthune au sud voire Valenciennes à l'est. La région Nord-Pas-de-Calais compte de grands pôles d'emploi distincts les uns des autres (selon la logique de construction des aires urbaines). De plus, la métropole lilloise présente la particularité d'être transfrontalière. Un espace appelé « aire métropolitaine de Lille » englobe ainsi 3,7 millions d'habitants, dont 25% côté belge, avec en particulier les agglomérations de Tournai et de Courtrai. Avec 515 habitants au km², cette aire affiche une densité de population très élevée. Elle compte également près de 1,5 million d'emplois, soit une densité de 210 emplois salariés au km². La configuration de l'aire métropolitaine de Lille ne pouvant s'appliquer au territoires de Lyon ou Marseille, seul le zonage en aire urbaine **nationale** a pu être retenu.

des secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Sur Lyon et Marseille-Aix-en-Provence, les volumes sont plus élevés : près de 142 000 postes de travail salariés à Lyon (part de 27%) et plus de 132 000 postes de travail salariés à Marseille-Aix-en-Provence (part de 36%). Quelle que soit la localisation géographique, ces entreprises se trouvent plutôt dans les activités du secteur tertiaire.

DANS L'AIRE URBAINE DE LILLE, 54% DES POSTES DE TRAVAIL DÉPENDENT D'UN CENTRE DE DÉCISION LILLOIS

En 2006, 167 000 postes au total dépendent directement d'un centre de décision, tête de groupe ou siège social, situé dans l'aire urbaine de Lille : 64 000 des établissements des groupes français régionaux et

103 000 des établissements des entreprises régionales (80 000 des entreprises mono-établissement et 23 000 des entreprises pluri-établissements). Ces postes rapportés au total des postes de travail salariés de l'aire urbaine de Lille traduisent l'attractivité du territoire lillois et conduisent à un taux d'autonomie de 54% [Encadré 4](#). Ce taux est un peu plus élevé dans l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence avec 56% mais nettement plus faible dans l'aire urbaine de Lyon avec 46%.

Le taux d'autonomie vis à vis des centres de décision extérieurs varie fortement selon le secteur d'activité. Dans l'aire urbaine de Lille, il est inférieur à 50% dans les activités financières, les transports et en règle générale dans l'industrie alors qu'il dépasse les 80% dans les services aux particuliers et plus précisément dans l'hôtellerie-restauration.

GROUPES ET ENTREPRISES LILLOISES ONT UN FORT RAYONNEMENT NATIONAL VOIRE INTERNATIONAL

Les aires urbaines de Lille, Lyon et Marseille-Aix-en-Provence ont un profil de métropoles régionales d'envergure internationale. Les centres de décision lillois, qu'il s'agisse des têtes de groupe ou des sièges sociaux d'entreprises, contrôlent ainsi près de 237 000 salariés à l'extérieur du périmètre lillois sur le territoire français et plus de 160 000 à l'étranger (► Encadré 2). Ce contrôle sur 237 000 postes de travail salariés en dehors de l'aire urbaine de Lille illustre l'influence des entreprises et groupes régionaux. Mesurée, dans un cadre national, par un taux de rayonnement supérieur à 55%, cette vitalité de l'aire urbaine de Lille apparaît particulièrement élevée. Les centres de décision lyonnais contrôlent à peine plus de postes de travail salariés à l'extérieur de l'aire urbaine de Lyon (247 000 postes), leur taux ne dépassant pas les 50%. L'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence apparaît un peu en retrait avec un taux inférieur à 45% correspondant à un contrôle de 150 000 postes de travail salariés à l'extérieur du périmètre marseillais.

LILLE DOIT CE RAYONNEMENT AUX GROUPES ET ENTREPRISES COMMERCIALES

Le rayonnement de l'aire urbaine de Lille est tout particulièrement lié à la forte présence du secteur du commerce. Sur les

Encadré 2 : LES GROUPES CONTRÔLENT ÉGALEMENT DE NOMBREUX EMPLOIS À L'ÉTRANGER

Les groupes d'entreprises peuvent posséder des établissements localisés à l'étranger. Or, ces derniers ne sont pas identifiés dans le système statistique français. Quelques exemples emblématiques permettent d'illustrer cette influence des groupes à l'étranger qui semble largement dépasser les 160 000 salariés pour les groupes de l'aire urbaine de Lille. En 2007, Auchan déclare près de 121 000 collaborateurs à l'étranger, Leroy Merlin près de 17 500, Norauto 3 500, Damartex 1 000. En 2006, le groupe Décathlon (aujourd'hui Oxylane groupe) employait près de 12 000 collaborateurs à l'étranger ou encore le groupe 3 Suisses International près de 4 000.

Cette influence des groupes à l'étranger n'est pas propre à l'aire urbaine de Lille même si la grande place qu'y occupent les groupes du commerce peut expliquer son fort rayonnement à l'international. Ainsi, par exemple, pour ce qui concerne l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence, le rapport d'activité du groupe Sodexo fait mention de plus de 300 000 collaborateurs dans le monde ou celui du groupe ONET de plus de 20 000 en 2007. Parmi les principaux groupes d'entreprises ayant leur centre de décision dans l'aire urbaine de Lyon, Burelle annonce plus de 8 000 collaborateurs travaillant à l'étranger fin 2007, Seb plus de 6 000 ou Mérieux Alliance plus de 2 000.

237 000 postes de travail salariés cités précédemment, près de 60% relèvent du commerce de détail. Ce secteur excepté, le taux de rayonnement de l'aire urbaine de Lille descend à 40%. Le rayonnement des aires urbaines de Lyon et Marseille-Aix-en-Provence repose sur un plus grand nombre d'activités sans qu'aucune activité ne domine.

UNE AIRE URBAINE QUI ATTIRE LES GROUPES ÉTRANGERS

Avec 45 000 postes de travail salariés de l'industrie, de la construction, du commerce et des services, les établissements des groupes étrangers regroupent 15% des postes de travail salariés de l'aire urbaine de Lille (► Tableau 3). Ce volume est très légèrement supérieur au nombre de postes

de travail salariés marseillais détenus par des groupes étrangers mais éloigné des 92 000 postes de travail lyonnais.

Sur les 45 000 postes de travail salariés lillois liés à des groupes étrangers, plus de 7 000 relèvent du commerce de détail, réparations, soit une part de 15% (4 points de plus qu'à Marseille-Aix-en-Provence ou 10 points de plus qu'à Lyon).

Les groupes belges, premier investisseur étranger dans l'aire urbaine de Lille, regroupent 23% des postes de travail salariés des établissements appartenant à un groupe étranger. La proximité géographique et les liens historiques étroits tissés par delà la frontière au sein de l'aire métropolitaine de Lille y sont pour beaucoup (► Encadré 1).

Tableau 3 : LES CINQ PRINCIPALES NATIONALITÉS DES GROUPES ÉTRANGERS IMPLANTÉS DANS L'AIRE URBAINE DE LILLE

Unités : nombre, %

Pays de la tête de groupe	Nombre d'établissements	Nombre de salariés	Part du pays	Principaux secteurs d'activité des salariés
Belgique	302	10 200	23	Commerce de détail, réparations (20%), Industrie textile (16%), Édition, imprimerie, reproduction (13%), Chimie, caoutchouc, plastique (11%)
États-Unis	225	7 400	16	Commerce de gros, intermédiaires (20%), Industries agricoles et alimentaires (15%), Chimie, caoutchouc, plastique (13%)
Royaume-Uni	228	6 300	14	Conseils et assistance (25%), Commerce de détail, réparations (23%), Commerce de gros, intermédiaires (16%)
Allemagne	190	5 900	13	Commerce de gros, intermédiaires (25%), Commerce de détail, réparations (23%), Transports (12%)
Pays-Bas	154	4 600	10	Commerce de gros, intermédiaires (20%), Industries agricoles et alimentaires (18%), Commerce de détail, réparations (18%), Services opérationnels (12%)
Total*	1 525	45 000	///	

Guide de lecture : les groupes belges emploient 10 200 salariés dans 302 établissements de l'aire urbaine de Lille, 20% de ces salariés travaillent dans le commerce de détail ou les réparations.

* : le total concerne l'ensemble des établissements et postes de travail contrôlés par des groupes étrangers et pas seulement les 5 nationalités citées.

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Source : Insee, LiFi 2006, CLAP au 31/12/2006

Cette forte représentation belge est confirmée par le fait qu'au niveau national, la part de ces groupes n'est que de 6%, la Belgique se plaçant au 7^e rang des pays investisseurs. Les établissements des groupes belges se retrouvent plutôt dans les secteurs d'activité du commerce de détail, réparations, de l'industrie textile, de l'imprimerie, reproduction, édition ou encore de la chimie, caoutchouc, plastique.

Le Royaume-Uni, autre pays proche, figure à la troisième place des investisseurs dans l'aire urbaine de Lille avec 14% des postes. Toutefois, la proximité géographique semble ici moins déterminante puisque les groupes britanniques sont également bien présents en moyenne nationale avec une part de 13%, dans l'aire urbaine de Lyon et surtout dans celle de Marseille-Aix-en-Provence où ils représentent le premier pays investisseur avec une part de 21%.

Les groupes américains sont globalement très présents en France avec une part de 24% des postes de travail salariés des établissements appartenant à un groupe étranger. Dans l'aire urbaine de Lille, la part des groupes américains est de 16%, les États-Unis se plaçant ainsi au deuxième rang des pays investisseurs. Ces groupes se retrouvent plutôt dans le commerce de gros, les industries agricoles et alimentaires et la chimie, caoutchouc, plastique.

Encadré 3 : UNE PRÉSENCE DES GROUPES QUI S'EST RENFORCÉE ENTRE 1999 ET 2006

En 2006 dans l'aire urbaine de Lille, 68% des postes de travail salariés des établissements créés avant le 1^{er} janvier 2000 étaient liés à un groupe contre 64% en 1999 (Tableau 4) ; ce renforcement de 3 points étant uniquement le fait des groupes étrangers. Entre 1999 et 2006, le poids des groupes s'est renforcé dans tous les secteurs d'activité.

Tableau 4 : ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES POSTES DE TRAVAIL SALARIÉS SELON L'APPARTENANCE À UN GROUPE ENTRE 1999 ET 2006

Unité : %

	Aire urbaine de Lille		Aire urbaine de Lyon		Aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence	
	1999	2006	1999	2006	1999	2006
Établissements appartenant à un groupe dont	64	68	60	66	51	51
groupe français	54	54	47	50	40	38
groupe étranger	9	14	12	16	11	12

Source : Insee, CLAP au 31 décembre 2006, LiFi 1999 et 2006

Alors que les groupes représentent plus les deux tiers des postes de travail salariés lillois, ils contribuent relativement peu aux créations d'établissements.

Une part modeste des créations d'établissements liées à un groupe

En moyenne, chaque année entre 2000 et 2006, près de 430 créations d'établissements sont liées à un groupe dans l'aire urbaine de Lille. Rapportée à une moyenne de 4 200 créations annuelles, la part des créations émanant d'un groupe apparaît relativement modeste (10%). Ce poids est comparable à Lyon (10%), plus élevé qu'à Marseille-Aix-en-Provence (7%) mais le volume est nettement inférieur. En effet, dans l'aire urbaine de Lyon, ce sont 830 créations d'établissements liés à un groupe chaque année sur un total de 8 500 et dans l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence, ce sont 590 créations d'établissements liés à un groupe sur un total de près de 9 000 en moyenne.

Dans ces trois métropoles, environ un cinquième des créations liées à un groupe sont réalisées par des groupes étrangers.

Le commerce tient une place importante dans l'aire urbaine de Lille. Lorsqu'il s'agit de créations d'établissements liées à un groupe, ce poids passe à 38% soit 6 points de plus qu'à Marseille-Aix-en-Provence ou 7 points de plus qu'à Lyon. La part des créations d'établissements dans le secteur des services aux entreprises est également importante et dépasse même celle du commerce lorsqu'il s'agit de créations d'établissements directement liés à une tête de groupe.

Sources

- **Liaisons financières (LiFi)** : l'enquête LiFi recense les filiales et les participations des entreprises. Elle permet de délimiter le contour des groupes et d'avoir une vision de l'autonomie d'une entreprise d'un point de vue financier sachant que cette autonomie pourrait être appréhendée sous d'autres angles, comme celui des contraintes techniques ou commerciales que peuvent connaître les sous-traitants par exemple.
- **Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP)** : le dispositif Clap a été conçu pour mesurer l'emploi et les salaires au niveau local, en utilisant les données issues de plusieurs sources, notamment Sirene, Epure (Urssaf), DADS (Déclarations annuelles de données sociales), Colter (enquête sur les collectivités territoriales) et le fichier de paie des agents de l'État. Clap rassemble à un niveau géographique fin, pouvant aller jusqu'à la commune, et sur un champ complet, non limité au traditionnel champ ICS « Industrie, construction, commerce et services », des données sur la localisation des établissements employeurs, les effectifs employés, les rémunérations versées par secteur d'activité. Pour la présente étude, **les secteurs de l'éducation, santé, action sociale, de l'administration et de l'agriculture n'ont pas été retenus**. Par ailleurs, les personnels militaires dépendant du ministère de la Défense et les emplois domestiques n'entrent pas dans le champ. Les non-salariés, comme les artisans et les professions libérales, ne sont pas comptabilisés. Dans cette étude, les établissements pris en compte sont uniquement les établissements employeurs. De plus dans Clap, l'emploi est mesuré au sens des « postes de travail » pourvus au 31 décembre par établissement employeur qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel. Cette approche centrée sur la notion de « facteur travail » au sein du système productif ne se substitue donc pas aux estimations d'emploi centrées sur le nombre de personnes en emploi dans un territoire, leurs caractéristiques sociales et leurs trajectoires.
- **Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE) Sirene** : les informations sur les transferts et les créations d'établissements sont issues du REE Sirene. Depuis le 1^{er} janvier 2007, la statistique de créations d'établissements ainsi que le champ économique retenu pour la démographie des entreprises et des établissements concerne l'ensemble des activités marchandes hors agriculture. Ce champ couvre l'ensemble des établissements ayant une réalité économique. La base de création d'établissements n'inclut pas les créations issues des transferts d'établissements. Les transferts d'établissements font l'objet de bases de données spécifiques, compte tenu à la fois de la logique économique propre à ces mouvements, de la spécificité des informations nécessaires à leur dénombrement (au lieu de départ et au lieu d'arrivée) et des méthodes d'analyse au niveau d'un territoire.

Définitions

- **Établissement** : unité de base du système productif, l'établissement peut être un élément d'un système plus complexe (entreprise ou groupe) ou bien constituer à lui seul une entreprise mono-établissement.
- **Entreprise** : unité légale représentée par une personne juridique, physique ou morale, qui exerce pour son propre compte une activité et qui possède une autonomie de décision. Cette autonomie peut être limitée dans le cas de l'appartenance à un groupe.
- **Siège social** : lorsqu'une entreprise n'exerce pas son activité dans un seul établissement, l'un d'entre eux a le statut d'établissement principal (entreprise individuelle) ou de siège social (société).
- **Groupe** : ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l'une détient sur les autres un pouvoir de décision.
- **Tête de groupe** : entreprise qui contrôle au moins une autre entreprise et qui n'est contrôlée par aucune autre société. Elle peut être située hors du territoire français. Le contrôle est ici mesuré par la détention de plus de la moitié des voix (taux de détention strictement supérieur à 50% en assemblée générale ordinaire de la société, dénommée alors filiale du groupe).
- **Centre de décision** : il s'agit de la tête de groupe si l'établissement appartient à un groupe ou du siège social de l'entreprise dans les autres cas. Le centre de décision représente le sommet de la pyramide légale du groupe ou de l'entreprise mais peut ne pas correspondre au centre de décision réel notamment dans le cas de localisation à l'étranger due à des facilités fiscales.
- **Joint-venture ou filiale commune** : entreprise qui n'est pas contrôlée par un seul groupe mais qui est détenue par au moins deux groupes à plus de 30% chacun.
- **Création d'établissement** : apparition d'un établissement exploitant n'ayant pas de prédécesseur.
- **Transfert d'établissement** : transfert complet des moyens de production d'un établissement d'un lieu géographique à un autre.

Méthodologie

- **Dépendance** : la dépendance mesure pour un territoire l'importance des emplois qui sont contrôlés par des centres de décision situés sur ce territoire. Un taux de dépendance, compris entre 0% et 100% est calculé comme suit : $\text{taux de dépendance} = (\text{effectifs dépendants du territoire} / \text{ensemble des effectifs du territoire}) \times 100$. Le taux d'autonomie se déduit du taux de dépendance de la façon suivante : $\text{taux d'autonomie} = 100 - \text{taux de dépendance}$.
- **Rayonnement** : le rayonnement mesure l'influence en termes d'emplois des centres de décision du territoire étudié. Le taux de rayonnement est la proportion de salariés français travaillant hors du territoire étudié parmi les salariés des établissements dépendants de ce territoire. $\text{Taux de rayonnement} = (\text{effectifs des établissements « rattachés »} / \text{somme des effectifs des établissements « rattachés » et « autonomes »}) \times 100$

Pour en savoir plus :

- Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes - CNIS - Rapport d'un groupe de travail du CNIS n° 107, janvier 2008.
- Recomposition du tissu productif de la région Nord-Pas-de-Calais - Insee Nord-Pas-de-Calais - Dossiers de Profils n° 80, mars 2006.
- Lille Métropole dans tous ses états 1990-2000 - Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole.
- Les salariés des groupes nordistes à implantation nationale - Insee Nord-Pas-de-Calais - Profils n° 14, novembre 1999.
- La moitié de l'emploi salarié contrôlé par des groupes - Insee Nord-Pas-de-Calais - Profils n° 4, avril 1998.

Directeur de la publication : Jean-Jacques MALPOT
Service Administration des Ressources : Ariel PÉCHER
Service Études Diffusion : Aurélien DAUBAIRE
Service Statistique : Jean-Christophe FANOUILLET
Rédacteur en chef : Jean-Luc VAN GHELUWE

Graphistes : Fabrice CARLIER, Annick CEUGNIEZ, Claude VISAYZE

Vente : par correspondance CNGP-Insee BP402 80004 AMIENS CEDEX ou via Internet : www.webcommerce.insee.fr - Tél. : 03 22 97 31 70

CPPAD en cours - ISSN : 1774-7562 - Dépôt légal Décembre 2008 - © Insee 2008 - Code Sage PRO084820

Imprimerie : BV Impression - 38, rue Maurice Sarraut - 59200 TOURCOING - Tél. : 03 20 88 05 55 - Courriel : bvimpression@nordnet.fr